

MOBILISONS NOUS CONTRE LA BÉTONISATION DE BIOT !

L'aménagement de notre territoire est un enjeu essentiel pour l'avenir de Biot.

Il n'est pas concevable de laisser s'installer sur notre territoire tous les projets immobiliers que la municipalité actuelle ambitionne de créer : 1 100 nouveaux logements sont prévus.

De telles décisions témoignent d'une absence totale de prise de conscience de la catastrophe du 3 octobre 2015 et de la fragilité de notre territoire face aux risques naturels. **Depuis 2015 il est devenu insensé de renouveler les erreurs du passé en se lançant dans des grands projets d'urbanisation. Plutôt que de renforcer sans cesse les droits à bâtir, la municipalité aurait dû s'employer à la protection des zones à risque, où rien n'a été réalisé.**

Si on ne met pas un terme à cette **frénésie du béton**, notre environnement sera impacté **de façon irrémédiable**. Nos équipements, tant structurels que routiers, déjà insuffisants à l'heure actuelle, ne pourront pas absorber ce **développement démographique démesuré**.

Mobilisez-vous à mes côtés le 15 mars prochain.

Votre vote peut protéger BIOT !

Jean-Pierre Dermit

Jean-Pierre Dermit

Maire de Biot 2008-2013

Conseiller communautaire CASA

Dirigeant d'entreprise

Candidat aux élections municipales



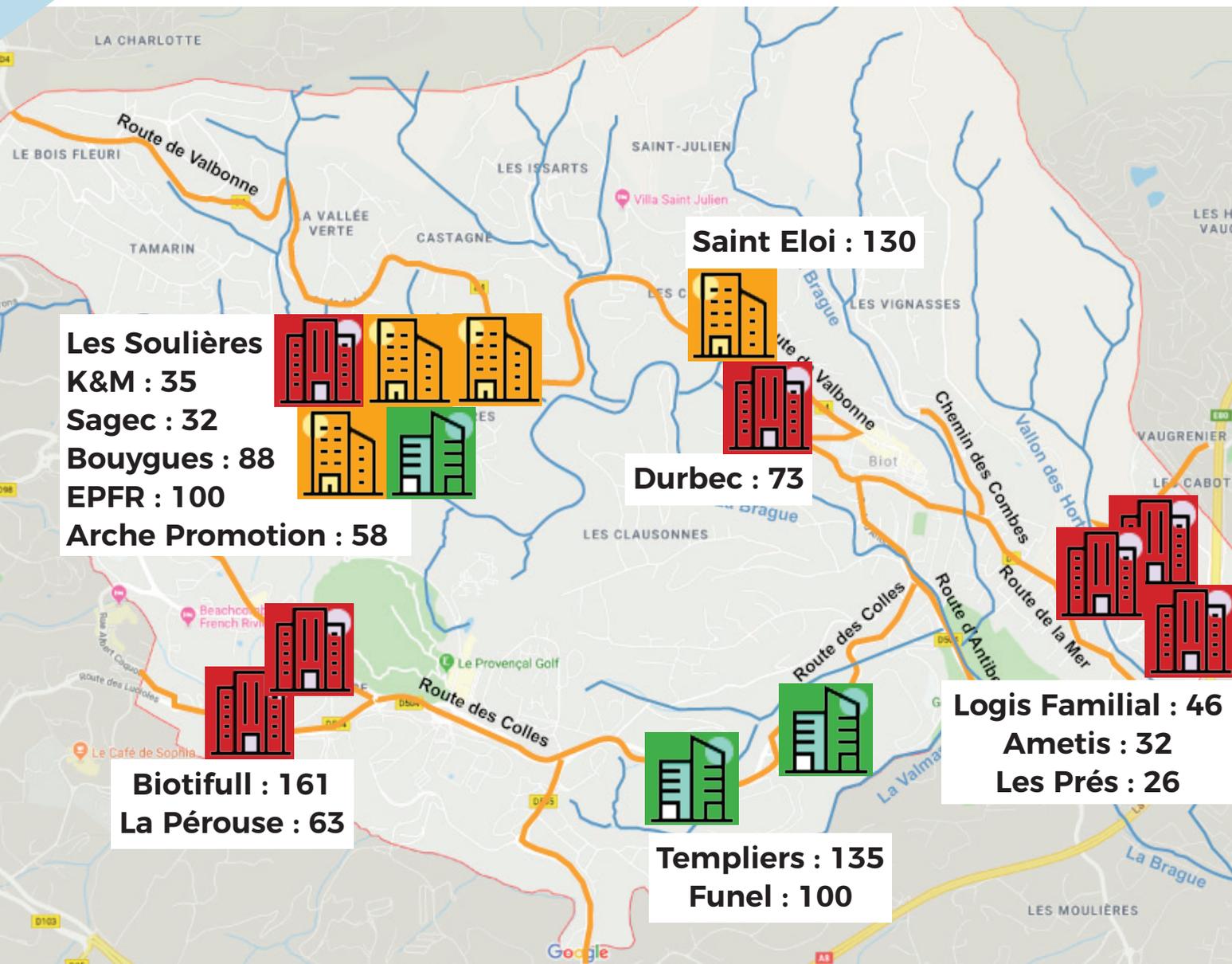
Chantier Biotifull (Saint Philippe)
7 immeubles, 161 logements dont 91 sociaux

*Le 15 mars 2020, votez pour Jean-Pierre Dermit et son
équipe : « Aimer Biot demain, c'est maintenant ! »*

**#BIOT
2020**



Voilà ce qui nous attend à Biot si nous ne nous mobilisons pas !



1079 logements

- Permis signés : 436
- Permis en cours d'instruction : 308
- A l'étude : 335

Les conséquences

- 2600 habitants supplémentaires
- 2200 voitures supplémentaires

1079 logements avec parkings et parties communes
 = 132 000 m² de surface béton
 = pratiquement 2 Open Sky !

Nos inquiétudes

Aggravation de la vulnérabilité au **risque inondation**

Infrastructures insuffisantes et inadaptées (écoles, crèches, centre de loisir, centre culturel, clubs sportifs saturés...)

Augmentation du **trafic routier**

Le 15 mars 2020, votez pour Jean-Pierre Dermit et son équipe : « Aimer Biot demain, c'est maintenant ! »



Nos propositions pour un aménagement responsable et durable de notre territoire

Abroger les modifications 3, 4, 5, 6 et 7 du Plan Local Urbanisme (PLU) qui autorisent principalement la construction d'immeubles collectifs et 50 % de logements sociaux minimums sur tous les projets collectifs depuis le 27 juin 2019.

Exiger de l'Etat et de la CASA (Communauté d'Agglomération Antibes-Sophia Antipolis) **une dérogation à la loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbains) **et au Plan Local Habitat** pour se soustraire aux quotas de construction de logements. **Ces règlements sont en incohérence avec les caractéristiques de notre territoire dont 49% est classé en zone rouge.**

L'Etat doit prendre ses responsabilités : il ne peut pas nous demander en même temps de construire plus et de démolir les habitations de la plaine de la Brague !

SAINT ÉLOI

Ne pas vendre le terrain st Eloi et le sanctuariser pour en faire un parc paysager avec un parcours de santé et un verger pédagogique.

LES SOULIÈRES

- Racheter le terrain de 19 000 m² à l'EPFR (Etablissement Public Foncier Régional) pour mettre un terme à l'appel à projet en cours pour la construction d'immeubles collectifs.
- Projet KM Immobilier : redimensionner un projet immobilier autour de l'habitat individuel sur le terrain 4 736 m² au lieu du programme collectif de 35 logements.

Notre objectif est de **respecter l'habitat individuel de ce quartier**. Nous revendrons le terrain de l'EPFR dans ce sens.

SAINT PIERRE

Racheter le terrain du bailleur social AMETIS route de la Mer pour **ne pas aggraver le risque inondation** sur le quartier du Val de Pôme.

DURBEC

Racheter le terrain de COGEDIM par rapport à la dangerosité de l'accès prévu pour le projet sur la route de Valbonne et à son incidence sur l'augmentation du trafic routier (73 logements) puis le revendre à un constructeur pour un petit programme immobilier.

VILLAGE

Faire réhabiliter les logements désaffectés.

SAINT PHILIPPE

Annuler la modification 7 du PLU pour **stopper les projets de 235 logements minimum** dont 55% de logements sociaux, prévus entre le site de Galderma et le carrefour des Chappes.

ZOOM SUR NOTRE CONCERTATION CITOYENNE



92,9%

souhaitent limiter les nouvelles constructions pour préserver le cadre de vie



80,9%

souhaitent que certains projets immobiliers en cours soient suspendus ou modifiés

Source : Concertation citoyenne (Septembre / Octobre 2019) - 538 foyers Biotois

